



STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2021



AU COURS DU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2021,

# 1 077 900

DEMANDEURS D'EMPLOI ONT ACCÉDÉ À UN EMPLOI

## Au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en hausse de 12,3% par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2020

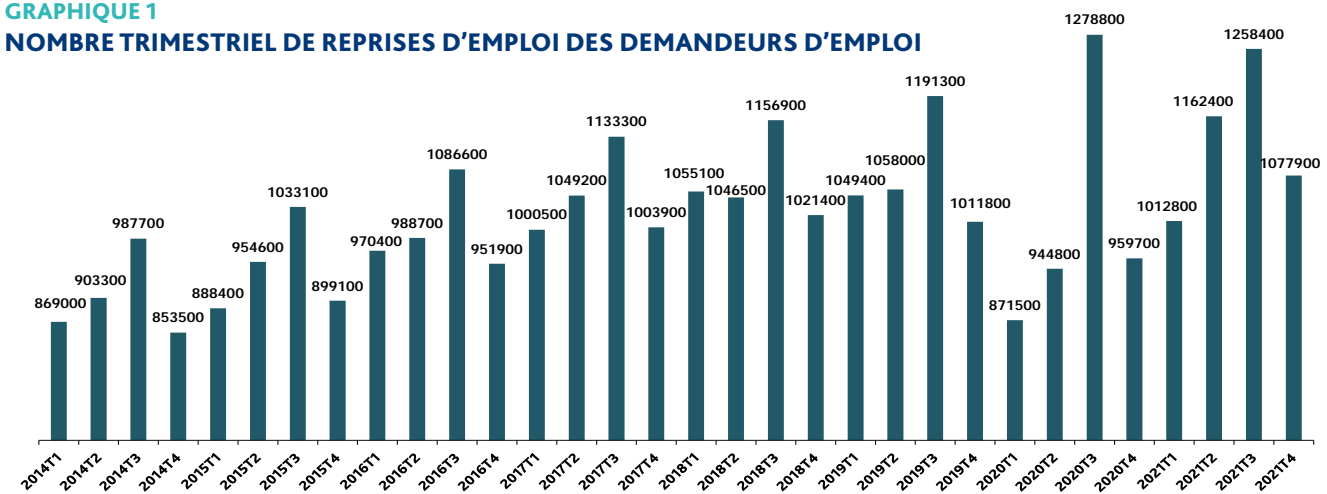
Au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2021, 1 077 900 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 12,3% par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 et de 6,5% par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Sur ces mêmes périodes, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est respectivement en baisse de 10,3% par rapport à 2020 et de 5,1% par rapport à 2019. Ainsi, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi s'établit à 8,6% au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 et celui-ci est en hausse de 1,7 point par rapport à 2020 et de 0,9 point par rapport à 2019. Ces évolutions traduisent à la fois un niveau particulièrement élevé des reprises d'emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 et le niveau faible constaté au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 dans une conjoncture marquée par des restrictions sanitaires.

Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi connaît habituellement des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre. Cette saisonnalité a été perturbée en 2020 par le fort impact des conséquences économiques de la crise sanitaire.

GRAPHIQUE 1

NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger). Le nombre de reprises d'emploi correspond aux nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Annexe 3 méthode].

1. Etant donné le caractère exceptionnel de l'année 2020, les données de ce trimestre (4<sup>e</sup> trimestre 2021) sont aussi comparées à celles du 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Entre 2020 et 2021, la hausse des reprises d'emploi concerne toutes les catégories d'âges. Elle est un peu plus faible chez les demandeurs âgés de moins de 25 ans (+8,4% par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2020) que pour les autres catégories d'âges. Sur ce public, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B est toutefois en baisse de -14,9%, ainsi le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi est en hausse de 2,9 points sur la période. Dans le même temps, les reprises d'emploi des personnes de 50 ans et plus augmentent de 19,9% et leur taux d'accès à l'emploi est en hausse de 1,1 point.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, 694 200 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+12,5% sur un an) et 383 700 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+12,0%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus. Le taux d'accès à l'emploi associé est en hausse de respectivement 1,8 point et 1,5 point sur un an pour ces deux catégories d'ancienneté.

Enfin par rapport à 2019, le nombre de retours à l'emploi est aussi en hausse pour toutes les tranches d'âge et notamment les jeunes de moins de 25 ans (+6,2% par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019). Sur ce public, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B est en baisse de 8,9%, ainsi le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi est en hausse de 2,0 points. Les reprises d'emploi augmentent également pour les autres tranches d'âge, respectivement de 4,8% et 14,1% pour les personnes de 25 à 49 ans et celles de 50 ans et plus, se traduisant par une hausse du taux d'accès à l'emploi sur ces classes d'âge.

**TABLEAU 1**  
**NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

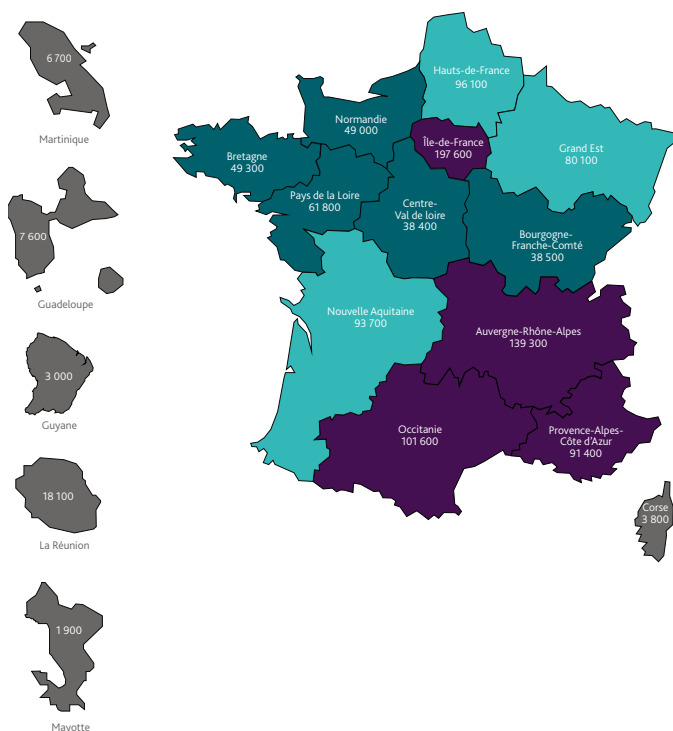
	T4 2021	T4 2020	Évolution	Taux mensuel moyen* au T4 2021 (évolution par rapport à T4 2020)	T4 2019	Évolution	Taux mensuel moyen* au T4 2021 (évolution par rapport à T4 2019)
<b>Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B</b>	<b>1 077 900</b>	<b>959 700</b>	<b>12,3%</b>	<b>8,6% (+1,7 pt)</b>	<b>1 011 800</b>	<b>6,5%</b>	<b>8,6% (+0,9 pt)</b>
dont demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	230 200	212 400	8,4%	13,7% (+2,9 pt)	216 700	6,2%	13,7% (+2,0 pt)
de 25 à 49 ans	673 800	602 300	11,9%	9,3% (+1,9 pt)	642 700	4,8%	9,3% (+1,0 pt)
de 50 ans ou plus	173 900	145 000	19,9%	4,9% (+1,1 pt)	152 400	14,1%	4,9% (+0,7 pt)
depuis moins d'un an	694 200	617 200	12,5%	10,1% (+1,8 pt)	671 300	3,4%	10,1% (+1,0 pt)
depuis un an ou plus	383 700	342 500	12,0%	6,9% (+1,5 pt)	340 500	12,7%	6,9% (+0,9 pt)
hommes	541 300	476 800	13,5%	8,8% (+1,9 pt)	502 200	7,8%	8,8% (+1,0 pt)
femmes	536 600	482 900	11,1%	8,5% (+1,6 pt)	509 600	5,3%	8,5% (+0,9 pt)

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoess - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi. Statistique mensuelle du marché du travail (STMT, Pôle Emploi) pour le nombre de DEFM au dénominateur du taux mensuel moyen. - Données brutes, France entière

\*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

## LE NOMBRE DE REPRIS AU NIVEAU RÉGIONAL

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 sont l'Île de France et l'Auvergne-Rhône-Alpes [cf. Carte 1].



**CARTE 1**  
**NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI AU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2021 PAR RÉGION**

France entière : 1 077 900

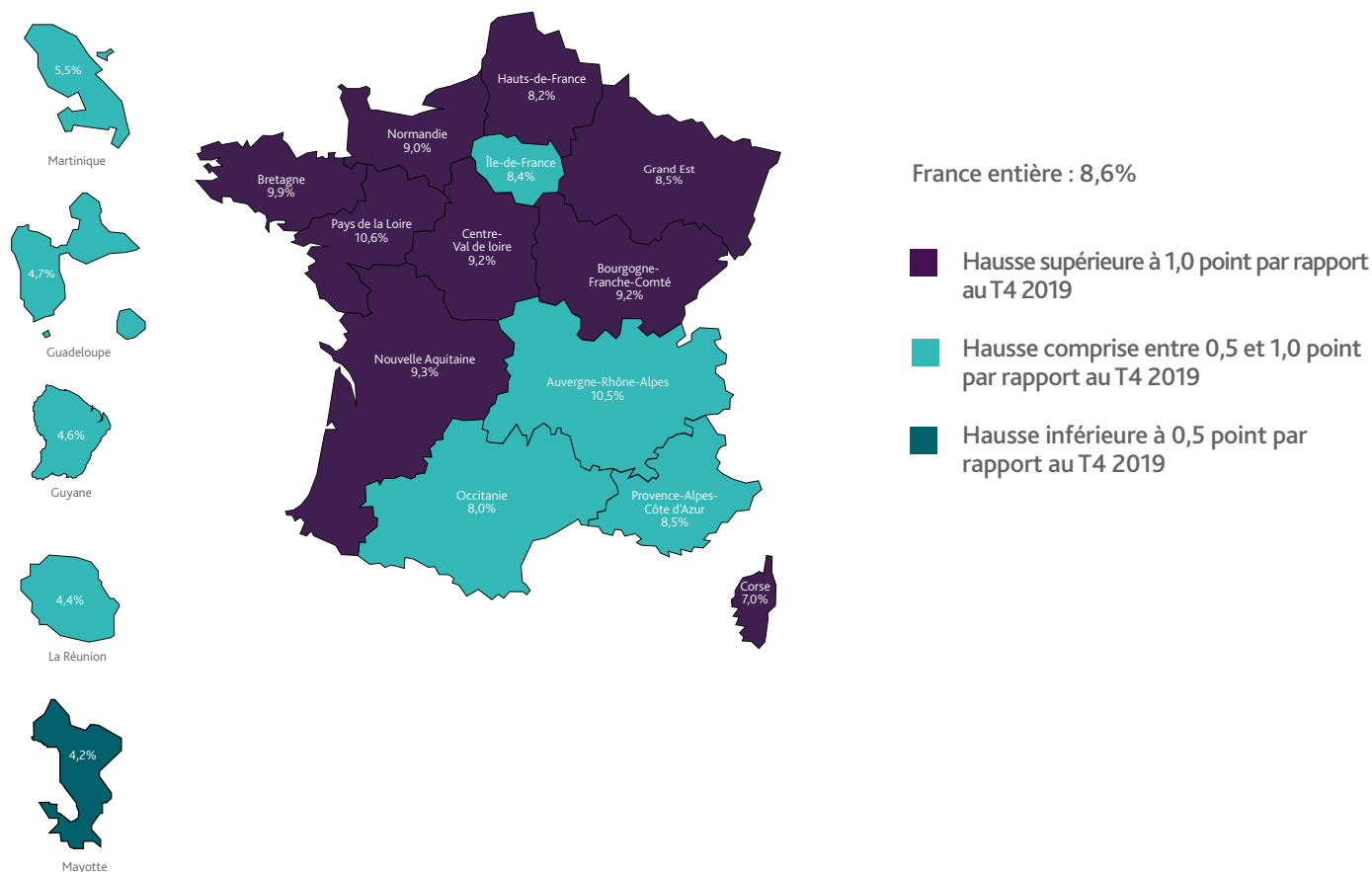
- Plus de 100 000
- 70 000 à 100 000
- 40 000 à 70 000
- Moins de 40 000

Cependant, ces régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Ainsi, le taux d'accès est plus élevé en régions Pays de la Loire (10,6%) et Auvergne-Rhône-Alpes (10,5%) qu'ailleurs.

Entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2021, toutes les régions de France ont connu une hausse du taux d'accès à l'emploi [cf. Carte 2 et tableau 2 en annexe 1].

## CARTE 2 NOMBRE DE REPRIS D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B PAR RÉGION AU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2021



Léo LACHKAR  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

# ANNEXE 1

## RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

**TABLEAU 2**  
**RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2019 ET 2021**

Région	4 <sup>e</sup> trimestre 2021			4 <sup>e</sup> trimestre 2020			4 <sup>e</sup> trimestre 2019		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	10,5%	139 300	441 100	8,3%	124 300	500 800	9,7%	134 600	464 700
Bourgogne-Franche-Comté	9,2%	38 500	140 200	7,5%	35 100	155 000	8,1%	36 600	149 900
Bretagne	9,9%	49 300	166 700	7,9%	45 300	190 700	8,8%	48 100	181 300
Centre-Val de Loire	9,2%	38 400	139 400	7,5%	34 900	153 900	8,1%	36 600	151 000
Corse	7,0%	3 800	18 200	5,7%	3 500	20 300	5,8%	3 600	21 000
Grand Est	8,5%	80 100	314 800	6,8%	71 000	348 700	7,3%	72 100	328 600
Guadeloupe	4,7%	7 600	54 000	3,9%	6 500	55 100	4,0%	6 700	55 000
Guyane	4,6%	3 000	21 900	4,4%	2 800	21 700	4,0%	2 700	22 400
Hauts-de-France	8,2%	96 100	389 100	6,8%	88 200	431 300	6,9%	88 100	424 300
Ile de France	8,4%	197 600	779 900	6,4%	168 400	872 900	7,8%	181 100	776 200
La Réunion	4,4%	18 100	138 100	3,9%	16 900	143 600	3,7%	16 100	145 300
Mayotte	4,2%	1 900	14 600	4,3%	1 500	11 900	3,8%	1 600	13 900
Martinique	5,5%	6 700	41 000	4,8%	6 100	42 600	4,9%	6 500	43 600
Normandie	9,0%	49 000	181 000	7,4%	45 400	206 000	7,8%	46 700	199 400
Nouvelle Aquitaine	9,3%	93 700	335 700	7,5%	85 100	378 300	8,1%	88 200	361 100
Occitanie	8,0%	101 600	423 400	6,3%	88 300	465 400	7,2%	95 700	441 700
Pays de la Loire	10,6%	61 800	195 200	8,5%	57 900	227 700	9,3%	59 800	213 900
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,5%	91 400	360 500	6,5%	78 500	403 500	7,5%	87 000	384 700
<b>National</b>	<b>8,6%</b>	<b>1 077 900</b>	<b>4 154 800</b>	<b>6,9%</b>	<b>959 700</b>	<b>4 629 400</b>	<b>7,7%</b>	<b>1 011 800</b>	<b>4 378 000</b>

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi, STMT pour le nombre de DEFM AB. Données brutes, France entière

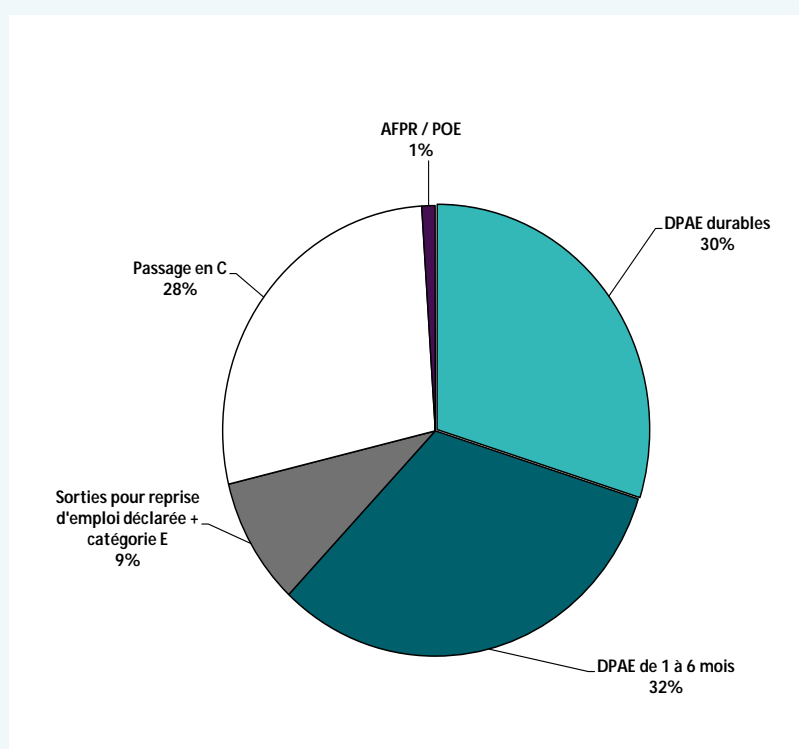
## ANNEXE 2

### COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 63% des reprises d'emploi au quatrième trimestre 2021 [cf. Graphique 2].

Près de 28% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C<sup>2</sup>, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E<sup>3</sup>. Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).

**GRAPHIQUE 2**  
**COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI**



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).  
Données brutes, France entière

2. Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 9% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

3. L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

## ANNEXE 3

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête annuelle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-en-juin-119078>)

### DESCRIPTION DE LA DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n240.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

### LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B<sup>5</sup> au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1<sup>6</sup>
  - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

4. En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

5. Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

6. Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

## LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication  
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction  
Cyril NOUVEAU

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

[WWW.POLE-EMPLOI.ORG](http://WWW.POLE-EMPLOI.ORG)



ISSN 2555-8404